

Rapport annuel 14-15

EUROPEAN BUILDERS CONFEDERATION









La voix des PME de la construction en Europe





European Builders Confederation Rue Jacques de Lalaing, 4 B-1040 Bruxelles - Belgique

Tel.: 32 (0)2 514 23 23 Fax: 32 (0)2 514 00 15

secretariat@ebc-construction.eu www.ebc-construction.eu

Rapport annuel 2014-2015 d'EBC, également disponible sur le site web d'EBC



EBC est membre de l'UEAPME et un membre fondateur de SBS



Pour la European Builders Confederation, 2015 est une année de célébrations et de changements. Déjà très honoré de présider EBC, j'ai en plus la chance de voir mon mandat débuter l'année du 25ème anniversaire de notre association. En effet, 25 années se sont écoulées depuis la fondation d'EBC, des années pleines de défis, de luttes, mais surtout d'accomplissements et de victoires, que nous allons fêter en nous concentrant sur l'avenir. Pour ce faire, EBC a modernisé son image publique en adoptant un **nouveau logo et un nouveau site web.**

En matière économique, même si l'on sent les « frémissements » d'une reprise à l'échelon européen pour l'économie réelle, les artisans et les petites entreprises de la construction en Europe restent sévèrement touchés.

J'en appelle au Parlement européen nouvellement élu et au nouveau Collège des Commissaires pour qu'ils accèdent à notre demande d'un renforcement du dialogue social en Europe, pour une application systématique du principe « Pensez aux petits d'abord », pour la relance des investissements en matière de rénovation énergétique des logements, et enfin pour une administration moins lourde et plus adaptée à la vie des petites entreprises.

EBC a évolué et représente aujourd'hui une partie fondamentale du secteur de la construction en Europe. C'est pourquoi, je vais consacrer tous mes efforts à faire de 2015 un tournant décisif dans la lutte d'EBC pour être reconnue comme partenaire social européen à part entière. Ces micro, petites et moyennes entreprises qui constituent 99,9% du secteur de la construction en Europe ont besoin d'une représentation appropriée dans le dialogue social sectoriel européen pour la construction.

En cette 25ème année d'EBC, j'aimerais poursuivre les efforts entrepris par mes prédécesseurs et, grâce au renouvellement des institutions européennes, apporter de nouvelles ambitions à notre association, pour que les

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT



PME de la construction, moteurs de l'économie durable en Europe, agissent dans un environnement favorable à leur développement.

Dans ce cadre, j'aimerais souligner l'importance croissante de **la participation des jeunes et des femmes** pour le secteur de la construction en Europe. En effet, compte-tenu de la situation démographique, il est vital de partager les savoirs de nos entrepreneurs avec la jeunesse pour inciter toujours plus de vocations.

De même, la mixité des métiers dans nos professions, l'importance de la place des femmes dans notre secteur, doit devenir une réalité et non plus un vœu pieux. C'est le thème que nous avons choisi pour notre 25ème anniversaire.

J'entends enfin placer mon action sur la nécessité d'interpeller le nouveau Parlement européen pour reconsidérer la directive détachement des travailleurs, source de véritables fléaux et de concurrence déloyale pour nos entreprises dans les pays membres.

J'appelle tous mes collègues européens qui représentent au travers d'EBC une vraie dynamique et une vraie force, à continuer à se battre pour la défense de nos entreprises et de l'emploi de proximité.





Un nombre croissant de réglementations nationales ne sont que des déclinaisons des législations européennes dans le domaine énergétique, social, fiscal ou normatif, élaborées le plus souvent sans évaluer leur impact auprès des PME et sans prévoir de dispositions ni d'accompagnement spécifique pour elles.

Six associations nationales responsables de l'artisanat du bâtiment de plusieurs pays européens se sont donc organisées pour fonder, en 1990, EBC – European Builders Confederation – la voix des artisans et PME de la construction en Europe.

Forte de 15 organisations membres et partenaires, EBC représente aujourd'hui 2 millions d'artisans et de PME de la construction. Dotée d'un secrétariat à Bruxelles, EBC travaille quotidiennement en étroite collaboration avec l'Union Européenne de l'Artisanat et des PME (UEAPME) dont elle est membre. EBC est également un membre fondateur de Small Business Standards (SBS), l'association récemment créée pour représenter les PME dans le système de la normalisation.

Qui constitue le secteur de la construction?

La construction comprend un panel varié d'acteurs allant des entrepreneurs généraux, maîtres d'ouvrage et maçons, aux commerces spécialisés comme les charpentiers, menuisiers, plâtriers, plombiers, installateurs de systèmes de chauffage, de refroidissement ou d'énergies renouvelables, électriciens, peintres, mais aussi les décorateurs d'intérieur, carreleurs, y compris les entrepreneurs actifs dans la production et le traitement des produits de construction. Selon le contexte, les PME affiliées aux membres nationaux d'EBC sont issues de ces sous-secteurs de l'industrie de la construction.





MISSION Anticiper, échanger, se positionner et ensuite agir Nous représentons, défendons et promouvons les intérêts des artisans et des PME du bâtiment, en étroite coordination avec nos organisations nationales membres. Notre objectif est de:

- garantir que les besoins spécifiques des artisans et PME de la construction sont pris en considération lors du processus législatif européen, en vue de créer un environnement économique favorable aux PME et de permettre aux PME de devenir le moteur de la croissance économique durable en Europe.
- mettre en avant la contribution des PME de la construction lors du processus de décision européen, dans des domaines comme la durabilité, la santé et sécurité au travail, l'entrepreneuriat, l'accès des PME aux marchés, la normalisation, la concurrence loyale au sein du Marché intérieur, et bien d'autres.

- améliorer la compréhension du rôle des petites et moyennes entreprises de la construction en faveur de l'emploi et du développement durable, mais aussi permettre que les PME, qui représentent la grande majorité du secteur, soient écoutées par les institutions européennes, les organisations européennes de normalisation et les organisations internationales.
- donner la possibilité aux représentants des petites et moyennes entreprises de la construction de participer au dialogue social sectoriel européen, augmentant ainsi sa pertinence et renforçant son impact. Le dialogue social est crucial pour que notre économie avance sainement. pour bien fonctionner, Néanmoins, il doit être réellement représentatif. C'est pourquoi EBC demande à être incluse comme un membre à part entière du Comité de dialogue social européen pour la construction, afin d'y partager l'apport des constructeurs sur thématiques importantes.

PUBLICATIONS D'EBC

- Le Manifeste d'EBC pour le mandat législatif européen 2014-2019
- Un bulletin d'information trimestriel
- Le « Construction Voice », une lettre d'information mensuelle à destination de la presse et des responsables politiques européens
- Un rapport annuel





- Des prises de position
- Des publications sur les projets conduits par EBC

Toutes ces publications sont disponibles sur le site Internet d'EBC: www.ebc-construction.eu

EBC EST ÉGALEMENT
ACTIVE SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX. TROUVEZ
PLUS D'INFORMATIONS
CONCERNANT LES ACTIVITÉS
D'EBC SUR TWITTER,
LINKEDIN ET YOUTUBE!







EBC a un nouveau site web, plus clair, facile à utiliser et actualisé pour présenter les dernières informations sur les activités d'EBC. Rendez-nous visite sur

www.ebc-construction.eu



BUREAU

PRÉSIDENT Patrick LIEBIUS (CAPEB, France)



Riccardo VIAGGI Secrétaire Genéral Master en relations internationales LANGUES

SECRÉTARIAT



VICE-PRÉSIDENT Rinaldo INCERPI (CNA, Italie)



Fernando SIGCHOS JIMENE: Assistant en politiques et communication

Espagnol

Master en relations internationales LANGUES Français, Espagnol, Anglais Néerlandais



PAST-PRÉSIDENT José Antonio CALVO DELGADO (CNC,Espagne)



Alice FRANZ
Chargée d'affaires publique
Master en affaires
européennes et droit
européen
LANGUES
Français Anglais Espagnol



TRÉSORIER Jean-Pierre WAEYTENS (BOUWUNIE, Belgique)



Valeria MAZZAGATTI
Chargée de communication et des relations presse
Master en relations internationales
LANGUES
Italien, Anglais, Français,
Fsnagnol



COMMISSAIRE AUX COMPTES Patrick KOEHNEN (FDA, Luxembourg)



Chargé de normalisation Master d'ingénierie en ressources hydriques LANGUES Italien Anglais



COMMISSAIRE AUX COMPTES Brian BERRY (FMB, Royaume-Uni)



STRUCTURE D'EBC

10 91,9% Entreprises de la construction en Europe avec moins de 10 salariés

20 Salariés

96,9%
Entreprises de la construction en Europe avec moins de 20 salariés

50 98,9% Entreprises de la construction en Europe avec moins de 50 salariés

250 99,9%
Entreprises de la construction en Europe avec moins de 250 salariés

+250 C,1%
Entreprises de la construction en Europe avec plus de 250 salariés



LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



10% du PIB de l'Union européenne



3 millions d'entreprises dans le secteur



13 millions

de travailleurs
dans le secteur



40% des émissions de gaz à effet de serre

LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE LA CONSTRUCTION

80%

Réalisent 80% du chiffre d'affaires du secteur



83% Emploient 83% de la main d'œuvre



Créent des emplois locaux pour les activités manuelles traditionnelles qui ne sont pas délocalisables



Ont un véritable potentiel de réduction du chômage des jeunes, offrant de plus en plus d'emplois qualifiés



PERFORMANCES ET TENDANCES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Eurostat, l'office des statistiques de l'Union européenne, souligne que les premiers mois de 2015 ont été plus difficiles que prévus pour le secteur de la construction en Europe. En revanche, Euroconstruct (un réseau privé de prévisions pour la construction dans 19 pays européens) considérait que, après sept années de crise profonde, la construction en Europe entrait dans une nouvelle phase de croissance en 2014 : selon Euroconstruct, la croissance modérée de 2014 (+1%) allait se consolider en 2015 et maintenir une tendance positive pour les deux années suivantes. Néanmoins, les données d'Eurostat pour le premier trimestre 2015 ont montré que le secteur de la construction et ses PME, la très grande majorité des entreprises de construction, souffrent toujours de l'impact de la crise.

Production du secteur de la construction en Europe

L'indice de production pour les 28 pays de l'UE a chuté tout au long de 2012 et cela jusqu'en mars 2013 ; ensuite, la production de la construction a suivi une légère marche en avant jusqu'à la fin 2014. En 2014, les prévisions d'Euroconstruct voyaient les trois segments du marché de la construction croître sur le court et moyen terme, avec une importance significative du secteur résidentiel et des investissements dans les nouvelles constructions non-résidentielles pour la période 2015-2017.



Source: Eurostat, avril 2015

Cependant, Eurostat s'est montré moins optimiste. En effet, l'agence de la Commission européenne a récolté des données qui montrent que la production de la construction a chuté de 3.7% dans la zone euro et de 2.4% dans l'ensemble des 28 pays de l'UE entre février 2014 et février 2015. Eurostat explique ces chutes par une diminution de 4% de la construction de bâtiments et de 2,7% de l'ingénierie civile dans la zone euro, tandis que dans les 28 pays de l'UE, la baisse de 2,4% est la conséguence d'une diminution de 2,7% de la construction de bâtiments et de 0,5% de l'ingénierie civile. Parmi les Etats membres, les plus grandes baisses de production de la construction ont été enregistrées en Allemagne (-8,1%), en France (-7,9%), en Italie (-5,8%) et au Portugal (-4,5%), tandis que les plus hautes croissances ont eu lieu en Roumanie (+19,5%), en Suède (+9,4%), en République tchèque (+6,2%), en Hongrie (+5,1%) et en Slovénie (+4,9%) pour la période février 2014 - février 2015.

Croissance de l'industrie de la construction dans les Etats membres de l'UE

Au niveau macro, l'Europe de l'Est a eu un rôle moteur pour l'industrie de la construction en 2014, avec un taux de croissance significatif (+4,8%) qui devrait dépasser les 3% lors des deux prochaines années, notamment grâce à une meilleure capacité à utiliser les fonds européens. En revanche, le secteur de la construction dans les pays d'Europe occidentale n'a pas atteint un taux de croissance de 1% en 2014 (+0,8%) et ne devrait pas excéder les 2% lors des trois années à venir. L'Allemagne devrait voir la construction ralentir dans un futur proche, la France fait face à un taux de constructions nouvelles au plus bas depuis ces 5 dernières années, l'Italie voit encore les activités de construction drastiquement diminuer.

Par conséquent, la lente croissance économique de 2014 a été également faible, étant donné que le marché du travail est resté fragile dans beaucoup de pays, que le marché du crédit est serré et que les corrections des comptes publics sont toujours en cours. Après des années de mesures générales d'austérité, avec une production, des salaires et des prix qui stagnent et un chômage à des taux record, la légère récupération du secteur de la construction prévue en 2014 sera difficilement continuée en 2015. De fait, même si les économies d'Europe orientale sont retournées à une croissance économique robuste après un fort ralentissement en 2012-2013, les membres occidentaux de l'UE luttent toujours pour maintenir en vie leurs micro, petites et moyennes entreprises de la construction.

IMPLIQUER LES FEMMES ET LES JEUNES POUR DES PME DE LA CONSTRUCTION PLUS INCLUSIVES







EN 2015, EBC CÉLÈBRE SES 25 ANS de représentation des micro, petites et moyennes entreprises de la construction. Le focus de cette année est la participation des **femmes et des jeunes pour des PME** de la construction plus inclusives. EBC et ses membres sont très engagés sur cette problématique et vont lancer des actions concrètes pour inclure plus de femmes et de jeunes dans le secteur.





Les 18 et 19 juin 2015 aura lieu le Congrès annuel d'EBC, à Genève, où la question des femmes et des jeunes dans la construction sera débattue. Le secteur de la construction offre des opportunités importantes à ces sections très larges de la population aujourd'hui sous-représentées.

Les conclusions du Congrès annuel seront discutées lors d'un dîner-débat au Parlement européen à la fin de l'année 2015. EBC organisera également une exposition de photos au Parlement européen avec les contributions photographiques de ses membres, dans le but de partager les histoires derrière les jeunes et les femmes qui se développent dans le secteur de la construction.



ECONOMIE & MARCHÉS



La nouvelle politique pour les PME doit d'abord viser la simplification

La nouvelle Commission européenne, dont le mandat a débuté en novembre 2014, est en train de revoir sa politique pour les PME. Sa révision de l'agenda pour une meilleure législation en est la première bonne nouvelle.

Dans son **programme de travail 2015**, la Commission européenne a seulement proposé 23 nouvelles initiatives, tout en supprimant ou modifiant 80 propositions existantes pour des raisons politiques ou techniques. Ceci reflète un nouvel engagement positif pour limiter le fardeau administratif et supprimer la législation non-nécessaire. La simplification est essentielle pour les petites entreprises; leur taille ne leur permet pas d'avoir les ressources suffisantes pour faire face à des charges administratives excessives.

Néanmoins, EBC soutient avec insistance que la simplification ne peut pas se faire **au détriment de la santé et sécurité des travailleurs et des préoccupations environnementales.** Il est crucial de trouver un équilibre entre, d'un côté, la protection nécessaire des travailleurs et de l'environnement, et de l'autre côté, les besoins des petites entreprises qui ne peuvent pas endurer des lourdeurs administratives.

Initiatives pour la simplification dans le secteur de la construction

EBC salue les bilans de qualité pour la législation de l'UE ayant un impact majeur sur le secteur de la construction en matière de marché intérieur et efficacité énergétique. Ces bilans de qualité, menés depuis le début de 2015, évaluent l'impact (négatif et positif) et l'efficacité d'un certain nombre de textes législatifs européens en matière de compétitivité et de durabilité pour le secteur de la construction. D'autres nouveautés positives sont les évaluations de la directive sur les retards de paiement et du système de normalisation.

La révision du Small Business Act

Par ailleurs, il est utile de relever que le programme de travail ne prévoit pas une révision du Small Business Act (SBA), malgré la consultation lancée à la fin 2014. Dans sa réponse à la consultation, EBC a identifié la simplification administrative et la facilitation de l'accès au financement comme les principales priorités du SBA. De plus, EBC était très satisfaite de voir les compétences comme nouveau et cinquième domaine prioritaire.

EBC considère qu'il s'agit d'une occasion manquée d'amélioration de l'impact réel de la politique pour les PME. Avant toute chose, le Small Business Act doit être appliqué, autrement, il ne sera pas utile aux PME qu'une révision ait lieu. Le Small Business Act doit devenir un accord interinstitutionnel que les institutions européennes sont sommées de suivre, pour une réelle application du principe « Pensez aux petits d'abord », que ce soit au niveau national ou européen.





L'application de la directive sur les marchés publics est en route

Le 26 février 2014, l'Union européenne a adopté la directive sur les marchés publics, en remplacement de la directive de 2004 sur les marchés publics de travaux, de fournitures et de services. Les Etats membres ont jusqu'au 17 avril 2016 pour transposer les nouvelles règles dans leur législation nationale.

Application dans les Etats membres

EBC suit de près le processus d'application dans les pays européens, grâce notamment aux informations recueillies par ses membres. Au moment de la rédaction de ce rapport (mai 2015), seul le Royaume-Uni a transposé la directive dans sa législation nationale.

Les autres pays européens ont donc pris du retard. Certains Etats membres ont même pris des décisions inattendues, contre l'esprit et le texte de la directive européenne, en éliminant de facto le principe « appliquer ou expliquer » pour la division en lots des contrats ou en imposant des règles et procédures qui rendent encore plus difficile le paiement en temps opportuns aux PME. Sachant que la taille du contrat et les paiements à temps sont les deux facteurs les plus importants pour l'accès des PME aux marchés publics, EBC reste vigilante pour s'assurer que l'application de la directive respectera les dispositions introduites en faveur des entreprises.



Le rôle des institutions européennes

EBC apprécie le travail fourni par la Commission européenne et le Parlement européen pour garder un œil sur la phase d'application. En février 2015, EBC a été contacté par la Commission pour partager des informations sur les principales préoccupations des PME vis-à-vis de l'application.

EBC a fait part des points clés, c'est-à-dire l'application correcte de :

- I'offre économique la plus favorable
- le principe « appliquer ou expliquer » pour la division en lots des contrats
- le paiement direct des sous-traitants
- 🍍 les mesures de simplification
- les dispositions contre les retards de paiement

EBC soutient également les efforts de la Commission dans ce dossier, notamment l'organisation des « ateliers sur la mise en œuvre », la création de plateformes électroniques pour l'échange de bonnes pratiques et les réunions bilatérales pour évaluer l'application de la directive sur les marchés publics.

EBC parle de l'accès des PME aux marchés publics lors de la Semaine sur les marchés publics

La semaine sur les marchés publics est une conférence internationale, organisée chaque année par la Bangor Law School, qui vise à explorer les différentes facettes des marchés publics, telles que les appels d'offres, le développement commercial, le droit des marchés et le commerce international. L'édition 2015 eut lieu à Cardiff (Royaume-Uni) en mars 2015, avec plus de 800 participants issus de plus de 30 pays. EBC a été invitée à parler de l'accès des PME aux marchés publics. Riccardo Viaggi, Secrétaire Général d'EBC, y a détaillé les meilleures améliorations apportées par la directive sur les marchés publics et a souligné que les Etats membres sont maintenant responsables de son application rapide et juste.



Efficacité énergétique et projets de petite échelle pour toucher les microentreprises sous le « Plan Juncker »

EBC accueille avec satisfaction le Plan d'investissement pour l'Europe, annoncé en novembre 2014, qui vise à mobiliser 315 milliards d'euros d'investissements stratégiques et à stimuler la croissance de l'économie européenne. EBC apprécie que le processus législatif soit déjà bien avancé.

Néanmoins, bien que le plan soit destiné aux PME en particulier, celles-ci sont préoccupées de se voir coupées de cette initiative. Sous la structure proposée, les projets pour financement par le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) seront trop grands pour les PME, qui ne pourront ni soumettre, ni participer à des projets.

Le plan devrait dès lors financer des projets de petite échelle pour donner aux petites entreprises une chance réelle d'être impliquées. EBC demande également qu'une partie des garanties revienne à des investissements dans l'efficacité énergétique.

Le travail du Parlement européen

EBC apprécie et encourage spécialement le travail réalisé sur le Fonds par certains députés européens de la commission Industrie, recherche et énergie (ITRE) du Parlement européen. Le 14 avril 2015, la commission ITRE a voté son opinion sur la proposition de Règlement EFSI en approuvant un amendement qui aurait permis de réserver 5 milliards d'euros à des projets d'efficacité énergétique et 5 milliards d'euros aux PME. Malheureusement, la commission Affaires économiques et monétaires et la commission Budget du Parlement européen ont conjointement rejeté cet amendement.

Bénéfices pour l'économie européenne

En termes d'efficacité énergétique, autour de 70% du parc immobilier européen est hautement inefficace. EFSI pourrait représenter une occasion importante pour la rénovation du parc immobilier en Europe. Les institutions européennes devraient profiter de cette opportunité d'augmenter la sécurité énergétique, de réduire la pauvreté énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, tout en soutenant de manière durable la croissance et l'emploi.



Retards de paiement: les PME de la construction demandent une révision de la législation

En novembre 2014, la campagne d'information sur les retards de paiement lancée par la Commission européenne se clôturait avec un séminaire final à Bruxelles. Cet événement **servait à évaluer l'application au niveau national de la directive sur les retards de paiement** depuis la fin de la phase de transposition en mars 2014. Après une présentation par Intrum Justitia de l'indice de paiement européen 2014, l'ancien Viceprésident de la Commission européenne et maintenant Viceprésident du Parlement européen, Antonio Tajani, a insisté sur la nécessité d'utiliser concrètement et efficacement les 315 milliards d'euros du Plan d'investissement annoncé par lean-Claude luncker

L'ancien Président d'EBC, M. José Antonio Calvo Delgado a été invité à parler en tant que partie prenante. Il a souligné que, à la date du séminaire final, la **directive sur les retards de paiement n'avait été correctement transposée** que par 14 pays. Il a ajouté que les PME ne devaient pas être traitées comme les banques privées des grandes entreprises et des autorités publiques.

M. Calleja Crespo, Directeur-Général de la DG GROW et à l'époque représentant PME de la Commission, a conclu en expliquant que les retards de paiement créent un **cercle vicieux**: les retards empêchent les PME de se développer, tandis que les PME ont peur de faire pression pour les paiements afin de ne pas perdre leurs clients.

Au début 2015, la Commission européenne a commencé une évaluation et une étude sur la directive relative aux retards de paiement. Dans ce cadre, le secrétariat

d'EBC a été contacté par Technopolis Group, chargé de rassembler des commentaires généraux sur l'impact de la directive en Europe. Les membres d'EBC seront également consultés au niveau national pour plus d'informations sur la situation locale.



EBC soutient une révision de la législation, étant donné que 50% des Etats membres ne l'avaient pas correctement transposée au début de 2015. Dans ce contexte, EBC estime que la demande automatique des intérêts pour les retards de paiement ainsi que des sanctions pour ceux qui ne respectent pas la directive devront être introduites.

Construction 2020 a besoin d'un soutien politique

Le 25 mars 2015, EBC a participé au Forum stratégique de haut-niveau de Construction 2020, mis en avant par la DG GROW (Marché intérieur, Industrie, Entrepreneuriat et PME) de la Commission européenne. Le Forum de haut-niveau a présenté les conclusions des groupes thématiques sur les moyens à mettre en œuvre pour stimuler les conditions d'investissement, améliorer le capital humain et encourager l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction.

EBC soutient cette initiative depuis son lancement en 2012. La **Présidence lettone** a proposé des initiatives utiles pour le secteur de la construction. Malgré ces bonnes intentions, EBC estime que sans le **soutien total du Conseil** et la coordination entre Construction 2020 et les initiatives

législatives de la **Commission européenne**, le plan ne produira pas les effets positifs escomptés.





AFFAIRES SOCIALES

Promesses d'apprentissage en vue de stimuler l'emploi dans la construction

En juillet 2013, les partenaires sociaux européens, la Commission européenne et la Présidence du Conseil de l'Union européenne ont signé une déclaration commune pour la création de l'Alliance européenne pour l'apprentissage. Cette alliance a pour but de promouvoir l'accès et la qualité de l'apprentissage, qui est considéré comme un outil fondamental pour faire face au chômage des jeunes et à l'inadéquation des compétences.

Promesses d'apprentissage

Dans ce cadre, la Commission européenne invite les acteurs clés – en particulier, les entreprises et les associations professionnelles nationales – à mettre en place des **promesses d'apprentissage** afin de renforcer le **nombre**, la qualité et l'image de l'apprentissage. Différentes sociétés et associations de divers secteurs se sont déjà engagées.

Début 2015, la DG GROW (Marché intérieur, Industrie, Entrepreneuriat et PME) de la Commission européenne a contacté EBC et les autres représentants du secteur de la construction pour les encourager à mettre en place des promesses d'apprentissage dans ce secteur.



EBC s'engage

EBC est pleinement impliquée dans cette initiative. En effet, EBC a fait la promesse d'encourager les petites entreprises à s'engager avec les centres de formation, mais aussi à pousser les associations nationales de PME de la construction à **promouvoir l'apprentissage parmi leurs membres**. De plus, EBC s'est engagée à sensibiliser sur l'importance de l'éducation et de la formation professionnelle et sur les **systèmes d'éducation dans le milieu du travail** les plus efficaces, grâce à des échanges de bonnes pratiques. EBC prendra part à la cérémonie des signatures pour les nouvelles promesses qui aura lieu à Riga le 22 juin 2015, organisée par la Commission européenne.

Il s'agit d'une occasion importante que les petites et moyennes entreprises de la construction doivent utiliser pour démontrer qu'elles sont des atouts majeurs pour la formation des jeunes.

Dialogue social sectoriel: Eurofound conclut l'étude de représentativité après un processus de 3 ans

En tant que représentant des PME de la construction au niveau européen, EBC essaie de devenir un partenaire social européen pour le secteur de la construction depuis 2005. En effet, avec la volonté continue d'améliorer les relations industrielles et le dialogue social, EBC fait part de sa volonté forte de voir le Comité de dialogue social sectoriel pour la construction devenir plus inclusif et représentatif.

EBC satisfaite de la finalisation du rapport préliminaire

En 2012, prenant en compte une demande de la European Builders Confederation, la Commission européenne a mandaté Eurofound de conduire une étude de représentativité sur le dialogue social européen pour le secteur de la construction, étude qui a officiellement commencé début 2013. Cette étude a pour but de fournir les informations principales nécessaires à la mise en place et au fonctionnement des comités de dialogue social sectoriel au niveau européen, mais aussi d'actualiser les données sur la représentativité des partenaires sociaux.

Après plusieurs séries de commentaires, longues et laborieuses, aux rapports préliminaires initiaux, au moment de la rédaction de cet article, l'étude européenne sur la représentativité des partenaires sociaux européens de la construction est **sur le point de prendre fin.** En avril 2015, Eurofound a invité EBC et les autres parties prenantes à une réunion en vue d'évaluer le « projet préliminaire de rapport final » de l'étude de représentativité.

EBC salue ce projet de rapport final. Bien que l'étude ait, de manière inattendue, duré 3 ans, cet exercice arrive à sa conclusion en des temps opportuns et avec une importance capitale dans un contexte où le Président de la CE Jean-Claude Juncker a fait part de sa volonté de mettre en place un « nouveau départ pour le dialogue social ».



Le dialogue social national est multi-facettes

EBC apprécie le caractère ascendant de cette étude qui va fournir un aperçu sans précédent du dialogue social et des relations industrielles du secteur de la construction. Le très large nombre d'employeurs/d'associations professionnelles a démontré que le dialogue social pour la construction au niveau national est très divers et multi-facettes.

En ce sens, l'étude confirme la **très grande majorité de PME dans le secteur**, montrant la valeur ajoutée que les organisations de PME peuvent apporter au dialogue social sectoriel européen. L'étude révèle également que les associations membres d'EBC représentent la majorité des entreprises incluses dans l'échantillon.



Lente progression de la plateforme contre le travail non déclaré - EBC soutient totalement l'initiative

La Commission européenne a proposé en avril 2014 la création d'une plateforme pour améliorer la coopération au niveau européen pour une meilleure prévention et dissuasion du travail non déclaré. Cette plateforme réunirait toutes les entités nationales en charge de la lutte contre le travail non déclaré, comme les inspecteurs du travail ou de la sécurité sociale, les autorités en matière fiscale et migratoire, mais aussi les autres parties pertinentes, comme les représentants européens des employeurs et travailleurs. En octobre 2014, le Conseil a trouvé un accord pour établir cette nouvelle plateforme, qui va également chercher à sensibiliser davantage le public via des échanges de bonnes pratiques, des analyses et des opinions.



Progrès lent du processus législatif

Après un échange de points de vue en janvier 2015, la commission Emploi (EMPL) du Parlement européen a pris position en faveur de l'établissement de la plateforme, le 7 mai 2015, ouvrant la voie aux négociations avec le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne. Les députés de la commission EMPL, suivant les travaux du député rapporteur **Georgi Pirinski** (Bulgarie, S&D), ont approuvé la participation obligatoire des Etats membres et l'adhésion des partenaires sociaux à la plateforme, tout en excluant la régularisation des situations abusives du périmètre d'action. Bien qu'il s'agisse d'une haute priorité de la **Présidence lettone du Conseil européen**, le Parlement a pris plus longtemps que prévu pour fixer sa position étant donné **l'extrême sensibilité politique du sujet**. Au moment de rédiger cet article, la soumission du document en séance plénière du Parlement européen n'était pas encore fixée.

EBC soutient la plateforme

EBC salue le vote et soutient ces initiatives car le travail non déclaré est un phénomène qui cause de graves dommages aux PME de la construction. Tout au long du processus législatif, EBC a encouragé l'activation réelle de la plateforme à travers une collaboration et des échanges entre les inspections et les ministères du travail des Etats membres. Pour EBC, une meilleure application des politiques d'inspection, plus de ressources pour des inspections efficaces, et une coopération transfrontalière obligatoire sont nécessaires pour faire face à un problème qui affecte sévèrement les conditions de travail et la concurrence loyale. Dans ce cadre, EBC salue tout particulièrement l'inclusion des partenaires sociaux européens comme membres de la plateforme ; en effet, leur participation renforcera de manière significative le travail de la plateforme. C'était également le souhait de la Commission de donner un rôle fort aux partenaires sociaux pour le bon fonctionnement du projet.

ENERGIE & ENVIRONNEMENT



Paquet énergie - climat : il est temps de transformer l'ambition politique en action

Le 24 octobre 2014, le Conseil européen a adopté le paquet énergie - climat pour 2030, proposé par la Commission européenne en janvier 2014.

Ce paquet comprend 3 objectifs :

- Un objectif européen contraignant de 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990
- Un objectif européen d'au moins 27% de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de l'UE
- Un objectif indicatif d'au moins 27% pour améliorer l'efficacité énergétique à l'horizon 2030.

Cet objectif de 27% en faveur de l'efficacité énergétique est moins ambitieux que celui initialement proposé par la Commission européenne. En effet la Commission avait demandé un objectif de 30%.

Dans ses conclusions, le Conseil européen indique que la Commission proposera des secteurs prioritaires dans lesquels des gains d'efficacité énergétique importants peuvent être obtenus, ainsi que les moyens d'y parvenir.

EBC estime que cet objectif n'est pas vraiment ambitieux. Néanmoins, maintenant qu'un accord politique a été atteint, EBC insiste sur la nécessité de mettre en place des mesures appropriées pour atteindre l'objectif. En effet, sans un cadre d'actions appropriées telles qu'un taux réduit de TVA, des prêts avantageux, des plans d'incitation à long terme, des déductions fiscales et une participation adéquate du secteur financier, les objectifs d'efficacité énergétique ne seront pas atteints.

Le danger de l'écoconception pour les fenêtres évité : attention avec l'étiquetage énergétique

Les rapports préliminaires de l'étude relative à l'écoconception des fenêtres, commandée par la Commission européenne, ont été publiés en février 2015. Les résultats montrent que les **exigences d'écoconception pour les fenêtres ne sont pas recommandées.** EBC se satisfait de cette exclusion. Néanmoins, et pour plusieurs raisons, les PME de la construction restent sceptiques quant à l'utilisation d'un **étiquetage énergétique pour les fenêtres**, comme le recommande l'étude.

Tout d'abord, EBC estime qu'attribuer des critères de notation à une étiquette énergétique pourrait s'avérer une tâche complexe, trompant potentiellement le client dans sa décision d'achat d'une fenêtre. En effet, le client pourrait penser qu'un produit mieux noté signifie un meilleur produit. Or les produits de construction ne fonctionnent pas seuls et sont définis par leur interaction avec d'autres produits. C'est pourquoi la notation énergétique d'un élément est inutile si elle ne prend pas en compte l'ensemble du système dans lequel il se trouve.



Par ailleurs, l'étude suggère une division de l'Europe en trois zones climatiques pour l'attribution de l'étiquetage énergétique des fenêtres. EBC remet en question cette division. Par conséquent, si un étiquetage énergétique pour les fenêtres devait être mis en place, EBC estime qu'il devrait se faire au niveau national, car il ne peut pas être correctement mis en place au niveau européen.

Communication sur les opportunités pour l'utilisation efficace des ressources dans le domaine du bâtiment

Le 1er juillet 2014, la Commission européenne a publié une Communication sur les bâtiments durables. La Communication intitulée « Possibilités d'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la construction » s'inscrit dans le cadre d'un ensemble plus large de documents dans le domaine de l'utilisation efficace des ressources, comprenant une Communication globale intitulée « Vers une économie circulaire ».

Les objectifs de la Communication

Les objectifs principaux de cette initiative sont de promouvoir une utilisation plus efficace des ressources dans les bâtiments nouveaux et existants et de réduire leur impact environnemental tout au long de leur cycle de vie. Selon le texte, le manque de données, méthodes et outils fiables, comparables et accessibles pour évaluer l'impact environnemental des bâtiments est un obstacle à l'augmentation de leur durabilité. Par conséquent, le résultat tangible de cette initiative devrait être la définition d'un ensemble d'indicateurs fiables pour l'évaluation de la performance environnementale des bâtiments.

Le cadre d'indicateurs doit être flexible de manière à pouvoir être intégré dans des systèmes d'évaluation existants ou à s'utiliser de manière autonome

La Communication apporte également une attention particulière à l'utilisation des matériaux recyclés ainsi qu'à la réduction des déchets provenant de la construction et de la démolition. La Communication prévoit un laps de temps de deux ans pour le développement du cadre de travail et d'initiatives additionnelles focalisées sur les déchets de construction et démolition.

EBC espère que cette initiative sera pertinente

L'industrie a déjà commencé à aborder ces questions avec le travail du CEN Comité Technique 350 relatif à la « durabilité des ouvrages de construction », mais également avec les déclarations de performance environnementale (EPD). Ces initiatives ont pour objectif de développer des méthodes d'évaluation de la durabilité des ouvrages nouveaux et existants. Elles essaient également de fournir des informations pertinentes, vérifiées et comparables concernant l'impact environnemental des biens et services. EBC espère que la Commission européenne s'appuiera sur ces initiatives lors de ses actions complémentaires. Concernant la proposition d'avoir un cadre d'évaluation avec des indicateurs clés, EBC apprécie que la Communication prévoie de sélectionner des indicateurs flexibles. En effet, l'industrie a besoin de mesures cohérentes. flexibles et rentables qui permettent de répondre aux spécificités nationales et locales. L'Union européenne doit agir comme un facilitateur de marché, permettant suffisamment de flexibilité pour répondre aux caractéristiques du marché local.



EBC a co-organisé un dîner-débat sur la durabilité dans la rénovation des bâtiments, avec le Gypsum Forum du Parlement européen et Glass for Europe le 18 novembre 2014.





Les PME de la construction bien représentées dans le système de normalisation

Small Business Standards (SBS) est une organisation européenne à but non lucratif établie depuis le mois d'octobre 2013, avec le soutien de la Commission européenne. SBS représente et défend les intérêts des PME dans les processus de normalisation européen et international. EBC, avec UEAPME, est un membre fondateur et un partenaire du projet Small Business Standards (SBS).

En plus des membres du personnel de l'UEAPME et d'EBC, l'équipe de SBS se constitue d'une responsable du projet SBS et d'un chargé de normalisation qui coordonnent le travail de l'association. SBS a 21 membres qui sont des associations sectorielles et interprofessionnelles nationales et européennes représentatives des PME dans toute l'Europe. L'adhésion est donc ouverte à toutes les associations qui correspondent à ces critères.

Le programme de travail 2015 de SBS a débuté en janvier 2015 avec le soutien de la Commission européenne. Le rôle d'EBC dans SBS a évolué depuis 2014. Travaillant moins sur la coordination générale de SBS, **EBC se concentre maintenant sur la dimension sectorielle de la construction** afin d'améliorer l'entrée des PME de la construction dans le système de normalisation. Pour cette raison, l'équipe d'EBC a engagé un **nouvel employé** qui est en charge des affaires techniques liées à la normalisation.

Le rôle des experts

SBS a nommé 19 nouveaux experts en 2015, qui s'ajoutent aux 31 actifs depuis 2014. Par conséquent, SBS est présente dans 50 comités techniques et groupes de travail en 2015 pour prendre part aux travaux des comités techniques de CEN-CENELEC, ETSI et ISO. Parmi ces comités, 19 sont liés au secteur de la construction. Les experts, coordonnés par SBS, peuvent directement participer à la création de normes, ils vérifient que les normes sont favorables aux PME et favorisent une meilleure adaptation des normes pour répondre aux besoins des PME. Dans ce domaine, les principales activités sont liées à la promotion du Guide 17 de CEN-CENELEC, le document d'orientation pour la rédaction de normes qui prennent en compte les besoins des PME et qui facilitent leur utilisation. EBC représente SBS dans les principaux groupes consultatifs sectoriels et dans les comités techniques se focalisant sur le secteur de la construction, coordonnés par la Commission européenne, l'Organisation européenne d'agréments techniques (EOTA) et le Comité européen de normalisation (CEN). Ainsi, EBC essaie de faciliter la mise en œuvre du Règlement produits de construction, tout en surveillant la relation entre la normalisation et l'efficacité énergétique dans les bâtiments et la politique d'écoconception.



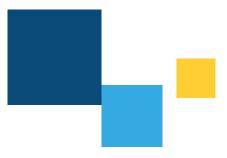
NORMALISATION

La simplification des procédures du Règlement produits de construction en ligne de mire

Le Règlement relatif aux produits de construction a abrogé la directive relative aux produits de construction. Il est entré en vigueur en juillet 2013.

Le Règlement produits de construction définit, au moyen d'un « langage technique commun », des informations fiables sur les produits de construction en fonction de leurs performances, offrant des méthodes d'évaluation uniformes sur la performance des produits de construction. Pour les produits qui tombent sous le champ d'application des normes européennes harmonisées (hENs) en vue d'être placés sur le Marché intérieur, il est obligatoire d'apposer une marque CE sur les produits. Pour les produits qui ne sont pas couverts ou pas totalement couverts par une norme harmonisée, le marquage CE peut être appliqué de manière volontaire via une évaluation technique européenne délivrée par un organisme d'évaluation technique. Dans les deux cas, une déclaration de performance est obligatoire, document essentiel pour fournir des informations concernant les caractéristiques essentielles du produit.

Etant le principal texte législatif concernant le Marché unique européen pour les produits de construction, EBC surveille en permanence la mise en œuvre des dispositions du Règlement touchant directement les PME. EBC interagit aussi avec les autorités et organisations impliquées dans les processus de normalisation pour s'assurer que les petites entreprises sont dûment prises en considération.







En plus des dispositions qui clarifient le concept et l'utilisation du marquage CE, le Règlement introduit des mesures simplifiées et des dérogations afin de réduire les coûts supportés par les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), pour le traitement des produits de construction

Grâce à son engagement au sein de SBS, EBC a beaucoup travaillé pour assurer le flux d'informations et définir des voies pour garantir la **mise en œuvre complète des procédures simplifiées** introduites par le Règlement. Le plus important dans ce domaine, c'est la possibilité pour les fabricants d'avoir un accès facile aux informations qui définissent les **méthodes d'évaluation de la performance de leurs produits.** Ceci est important en raison de l'influence de ces informations sur les activités quotidiennes des fabricants.

EBC a contribué à la publication de ces points de vue dans la prise de position de SBS sur le futur des normes harmonisées dans le cadre du Règlement produits de construction, compte tenu de leur importance pour les PME de la construction.

PARTENARIATS-COMMISSIONS-GROUPES DE TRAVAIL

EBC – partenaire des campagnes de EU-OSHA Bilbao

Depuis plusieurs années EBC est partenaire des campagnes biannuelles organisées par EU-OSHA, l'Agence européenne pour la santé et sécurité au travail basée à Bilbao. Pour répondre à son engagement d'améliorer la protection de la santé et la sécurité, EBC a décidé de consacrer du temps et des actions à ces campagnes, en impliquant également ses membres et en les informant régulièrement sur les questions de santé & sécurité



Étant donné l'intérêt fondamental de la normalisation pour les PME de la construc-

tion, EBC a contribué à la préparation de la proposition du projet pour créer SBS, avec succès. En plus d'être un membre fondateur, EBC siège dans le conseil d'administration, et le Secrétaire général d'EBC Riccardo Viaggi est trésorier de SBS. EBC représente également SBS au sein des instances de direction de CEN, et siège au Bureau technique et à l'Assemblée générale de CEN.

Comité technique du CEN pour les portes et les fenêtres

EBC est l'expert mandaté par Small Business Standards (SBS) au Comité technique du CEN TC 33 pour les portes et les fenêtres. Étant donné que la grande majorité des producteurs de fenêtres en Europe sont des PME, le travail d'EBC consiste principalement à défendre les intérêts des PME dans la définition des normes techniques.

Comité permanent de la Construction

Depuis octobre 2004, EBC a acquis un statut d'observateur au sein du Comité permanent de la construction. Ce Comité a été institué par le Règlement produits de construction, afin d'examiner toute question liée à sa mise en œuvre. Il est présidé par le Chef d'unité Construction de la DG GROW, et est composé de représentants désignés par les Etats membres.

Comité de dialogue social européen du secteur de la construction

Le Comité de dialogue social européen du secteur de la construction a été créé en 1999 par la FIEC (Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction) et la FETBB (Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois). En 2007, la FIEC a accordé à EBC deux sièges d'observateur au sein de la délégation des employeurs. EBC a mandaté Andrea Marconi (ANAEPA, Italie) et Riccardo Viaggi (Secrétaire général) comme représentants lors des réunions.

smë safety 🕣

En novembre 2012, les petites et moyennes entreprises européennes qui fabriquent des équipements de protection personnelle ont créé l'organisation SME Safety. Sa mission est de protéger ces entreprises dans le processus de normalisation internationale.

La raison plus spécifique de la création de cette association concerne la proposition d'adopter les normes ISO sur les équipements de protection respiratoire (EPR) au niveau européen, ce qui aurait potentiellement un effet négatif sur les fabricants et, indirectement, sur les usagers. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'EBC est devenue un membre associé de SME Safety et y représente les utilisateurs de ces appareils.

EBC préside le Forum Construction de l'UEAPME

Depuis 2008 EBC, représentée par Daan Stuit (AFNL, Pays-Bas), préside le Forum Construction de l'UEAPME, un des comités sectoriels de l'UEAPME. Le Forum se réunit deux fois par an (généralement en avril et octobre) afin de discuter des développements politiques les plus importants affectant les artisans et les PME de la construction. Plusieurs associations européennes sectorielles ainsi que des associations nationales membres l'UEAPME prennent part au Forum. Avec la création de SBS, le Forum construction de l'UEAPME est également une plateforme pour débattre des dernières actualités de la normalisation et informer les membres des activités de SBS





La voix des PME de la construction en Europe









www.ebc-construction.eu

